



Assemblée générale

Distr. limitée
26 septembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Cinquième Commission

Points 132 et 66 b) de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
application intégrale et suivi de la Déclaration
et du Programme d'action de Durban**

**Programme d'activités relatives à la Décennie
internationale des personnes d'ascendance africaine**

**Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/69/L.3**

**État présenté par le Secrétaire général
conformément à l'article 153 du Règlement
intérieur de l'Assemblée générale**

I. Introduction

1. Le projet de résolution A/69/L.3 sur le programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine fait suite à la résolution 68/237 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé que la décennie allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024 serait la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, aurait pour thème « Personnes d'ascendance africaine : considération, justice et développement » et serait lancée officiellement dès la fin du débat général de sa soixante-neuvième session, indiquant de surcroît que la célébration effective de la Décennie permettrait de créer de fortes synergies dans la lutte contre le fléau du racisme, contribuant ainsi à l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

2. L'Assemblée générale a également rappelé le paragraphe 61 de sa résolution 66/144, par laquelle elle a engagé le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine à définir un programme d'action, y compris un thème, qui serait adopté par le Conseil des droits de l'homme en vue de proclamer une décennie internationale des personnes d'ascendance africaine avant la fin de 2013.



II. Demandes formulées dans le projet de résolution

3. Aux termes des paragraphes 1, 3, 5, 6, 7, 8 et 9 du projet de résolution A/69/L.3, l'Assemblée générale :

a) Adopterait le programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, annexé à la présente résolution (par. 1);

b) Déciderait de nommer le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme coordonnateur de la Décennie afin d'assurer le suivi des activités entreprises dans le cadre de la Décennie (par. 3);

c) Prierait le Secrétaire général de présenter chaque année un rapport d'étape sur l'application des activités relatives à la Décennie (par. 5);

d) Prierait également le Secrétaire général d'allouer des fonds prévisibles à partir du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies en vue de la mise en œuvre effective du programme d'activités relatives à la Décennie, et inviterait les États Membres et d'autres donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires à cette fin (par. 6);

e) Demanderait à son président d'organiser un examen à mi-parcours pour dresser le bilan des progrès accomplis et décider des nouvelles mesures nécessaires, avant sa soixante-quatorzième session (par. 7);

f) Prierait le Secrétaire général de procéder au bilan final de la Décennie, dans le cadre d'une manifestation internationale de haut niveau, qui marquerait la clôture de la Décennie (par. 8);

g) Déciderait de lancer officiellement la Décennie, conformément à sa résolution 68/237, dès la fin du débat général de sa soixante-neuvième session, avec la visibilité et l'attention mondiales requises, dont les modalités seraient coordonnées par son président, en concertation avec les États Membres (par. 9).

4. Aux termes des paragraphes 29 a), b), c), f), g), i), j), l), m) et n) de l'annexe au projet de résolution A/69/L.3, l'Assemblée générale :

a) Désignerait le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme comme coordonnateur de la Décennie afin de suivre la mise en œuvre des activités prévues dans ce cadre [par. 29 a)];

b) Demanderait au Secrétaire général de lui présenter un rapport annuel sur la mise en œuvre de ces activités, en tenant compte des informations et des observations communiquées par les États, les organes compétents en matière de droits de l'homme, les organismes et mécanismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies, les organisations internationales, régionales, sous-régionales et non gouvernementales, y compris les organisations de personnes d'ascendance africaine, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les autres parties prenantes [par. 29 b)];

c) Demanderait au Département de l'information, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les organisations régionales et sous-régionales, de lancer une campagne pour sensibiliser le grand public à l'histoire des personnes d'ascendance africaine, à la part qu'elles y ont

jouée, notamment sur le plan mondial, ainsi qu'aux difficultés qu'elles rencontrent, aux expériences qu'elles vivent de nos jours et à leur situation au regard des droits de l'homme [par. 29 c)];

d) Inviterait le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à poursuivre et renforcer durant la Décennie son programme de bourses destinées aux personnes d'ascendance africaine [par. 29 f)];

e) Prierait le Haut-Commissariat d'intégrer dans la base de données relative à la lutte contre la discrimination une section consacrée à la Décennie [par. 29 g)];

f) Déciderait de créer un organe qui servirait de mécanisme de consultation et serait issu de l'un des mécanismes de suivi de Durban existants, tels que le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine ou le Groupe de travail intergouvernemental chargé de faire des recommandations en vue de l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, et demanderait au Conseil des droits de l'homme d'y consacrer deux à trois jours, pendant leurs sessions annuelles, de façon à assurer la pleine participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées, fonds et programmes, des organisations de la société civile représentant les personnes d'ascendance africaine et de toutes les autres parties prenantes concernées [par. 29 i)];

g) Demanderait au Haut-Commissaire de renforcer son appui aux mécanismes compétents du Conseil des droits de l'homme dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, dans le cadre de la Décennie [par. 29 j)];

h) Demanderait au Secrétaire général d'accorder une grande priorité à l'exécution du programme des activités relatives à la Décennie et d'allouer des fonds prévisibles à partir des ressources du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires de l'Organisation des Nations Unies en vue de la bonne mise en œuvre du programme d'action et des activités de la Décennie [par. 29 l)];

i) Maintiendrait la Décennie à l'étude et organiserait un examen à mi-parcours pour dresser le bilan des progrès accomplis et déciderait des nouvelles mesures nécessaires à adopter [par. 29 m)];

j) Prévoirait une évaluation finale de la Décennie, qui se tiendrait dans le cadre d'une activité internationale de haut niveau, pour marquer la clôture de la Décennie [par. 29 n)].

III. Rapport entre les demandes formulées, le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2014-2015 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

5. Les activités à entreprendre relèvent du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), du programme 20 (Droits de l'homme) et du programme 24 (Information) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015. Elles relèvent également des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et

gestion des conférences), 24 (Droits de l'homme) et 28 (Information) du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

A. Rapport annuel sur la mise en œuvre des activités

6. Conformément au paragraphe 5 du projet de résolution, un rapport d'étape sur l'exécution des activités relatives à la Décennie sera publié chaque année pendant 10 ans, à compter de 2015, dans les six langues officielles, s'ajoutant à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

B. Campagne visant à sensibiliser le grand public à l'histoire des personnes d'ascendance africaine, à la part qu'elles y ont joué, à leurs expériences et à leur situation au regard des droits de l'homme

7. Conformément au paragraphe 29 c) de l'annexe au projet de résolution, le Département de l'information, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les organisations régionales et sous-régionales concernées, lancera une campagne afin de sensibiliser le grand public à l'histoire des personnes d'ascendance africaine, à la part qu'elles y ont jouée, notamment sur le plan mondial, ainsi qu'aux difficultés qu'elles rencontrent, aux expériences qu'elles vivent de nos jours et à leur situation au regard des droits de l'homme. La campagne comprendra notamment la production et la diffusion de matériaux pour les supports multimédias, les médias sociaux et sous forme papier, y compris la création et le maintien d'un site Web dans toutes les langues officielles. Les centres d'information des Nations Unies, les bureaux extérieurs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les organisations régionales et sous-régionales concernées contribueront également à diffuser des informations au public.

8. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme appuiera la campagne de sensibilisation en organisant un atelier tous les deux ans dans chacune des cinq régions (Amérique latine en 2015, Europe et Asie centrale en 2017, Afrique en 2019, Moyen-Orient en 2021 et Asie en 2023), afin d'examiner les trois thèmes subsidiaires énoncés dans le thème principal de la Décennie, à savoir « Considération, justice et développement ». Les ateliers régionaux auront pour but de renforcer la coopération aux niveaux national, régional et international et de faciliter l'échange de bonnes pratiques, tout en encourageant le respect et une meilleure connaissance de la culture et du patrimoine divers des personnes d'ascendance africaine. Ces activités nécessiteraient le déplacement d'experts et de parties prenantes, ainsi que la publication de divers matériaux de sensibilisation, comme les publications scientifiques sur les questions thématiques et les matériaux informationnels et audiovisuels.

9. Il est prévu que les ateliers régionaux se dérouleront sur deux jours, chacun requérant des services de réunion avec services d'interprétation et une

documentation de présession, de session et d'après session, ce qui représentera une charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

C. Renforcement du programme de bourses destinées aux personnes d'ascendance africaine

10. Conformément au paragraphe 29 f) de l'annexe au projet de résolution, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme renforcera son programme de bourses destinées aux personnes d'ascendance africaine, en offrant à deux boursiers de chacune des cinq régions géographiques mentionnées au paragraphe 8 ci-dessus la possibilité de suivre un apprentissage intensif afin d'approfondir leur connaissance du système, des instruments et des mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'homme, tout en se concentrant sur les questions présentant un intérêt particulier pour les personnes d'ascendance africaine. On envisage d'organiser à Genève un programme d'une durée de trois semaines, spécifiquement conçu pour la Décennie, dans le cadre duquel des membres du personnel du Haut-Commissariat donneront des informations sur le droit international des droits de l'homme, le système des Nations Unies en matière de droits de l'homme (y compris les organes conventionnels, les procédures spéciales et le Conseil des droits de l'homme) et les divers mécanismes concernant le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Seront également présentées des études de cas sur certains sujets. Une section spéciale du programme sera consacrée au développement de compétences, telles que l'élaboration de propositions de projet et les règles à suivre pour faire des exposés. Le programme permettra également aux boursiers d'acquérir une connaissance directe des mécanismes en observant les délibérations en cours au sein de ces organes pendant la période du programme. Ce dernier sera synchronisé avec la session annuelle du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, ce qui permettra aux boursiers de participer à la session et d'y apporter une contribution. À la fin du programme, ces derniers feront des exposés sur les questions touchant les personnes d'ascendance africaine.

11. Le programme de bourses permettra aux participants de mieux contribuer à la protection et à la promotion des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des personnes d'ascendance africaine dans leurs pays respectifs. En élargissant la couverture du programme dans toutes les régions, on devrait en principe contribuer dans une large mesure à la réalisation de l'objectif de la Décennie consistant à promouvoir les droits des personnes d'ascendance africaine. L'application concrète des connaissances acquises dans le cadre du programme de bourses sera requise pour obtenir un impact tangible dans les divers pays des boursiers; on mentionnera à ce sujet l'élaboration de la législation, des politiques et des programmes et le renforcement de la collaboration de la société civile avec les gouvernements, de même que le lancement d'activités locales de sensibilisation au niveau national. Les boursiers deviendront également des personnes-ressources concernant la Décennie dans leur pays.

D. Création d'un organe

12. Conformément au paragraphe 29 i) de l'annexe au projet de résolution, il est envisagé de créer un organe qui servira de mécanisme de consultation inclusif, afin de renforcer la synergie, la coordination et la complémentarité sur les questions relatives aux personnes d'ascendance africaine pendant la Décennie. Participeront à ses travaux tous les États Membres de l'ONU, les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations de la société civile représentant les personnes d'ascendance africaine et toutes les autres parties concernées. Ce mécanisme renforcera le dialogue entre les diverses parties prenantes, instaurera une coopération concrète et permettra de répondre plus efficacement aux besoins urgents des personnes d'ascendance africaine. Il facilitera également l'intégration des objectifs de la Décennie dans les travaux du système des Nations Unies.

13. Cette entité se réunira pendant les réunions programmées d'un des mécanismes de suivi de Durban. Il est prévu que le Conseil des droits de l'homme décide de réserver deux ou trois jours de l'une des réunions annuelles du mécanisme à cet organe. En conséquence, aucune dépense supplémentaire n'est à prévoir pour le service des réunions. Il est également envisagé de publier un rapport annuel dans les six langues officielles de l'ONU pendant 10 ans à compter de 2015, ce qui viendra s'ajouter à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences liée à la documentation.

E. Lancement, examen à mi-parcours et bilan final de la Décennie

14. Conformément aux paragraphes 7, 8 et 9 du projet de résolution, le lancement, l'examen à mi-parcours et le bilan final sont les principaux indicateurs du mécanisme de contrôle et d'évaluation de la Décennie. Le lancement de la Décennie sera non seulement une activité symbolique mais il fournira aussi une orientation et une incitation pour toutes les parties concernées à concevoir et exécuter des activités aux niveaux national, régional et international. L'examen à mi-parcours est indispensable pour évaluer l'efficacité du programme d'activités de la Décennie en ce qui concerne l'exécution et les difficultés rencontrées au cours des cinq premières années et, compte tenu de l'évaluation, pour introduire des améliorations dans les activités et les programmes prévus pour les cinq années suivantes. Le bilan final imprimera une orientation pour les divers mécanismes et toutes les parties concernées, et comprendra des recommandations concrètes sur les mesures à prendre afin d'assurer la promotion et la protection continues des droits des personnes d'ascendance africaine après la conclusion de la Décennie.

15. En l'absence de critères spécifiques et compte tenu de l'expérience acquise lors de manifestations similaires, des ressources seront nécessaires pour financer le lancement de la Décennie (un jour), la conférence d'examen à mi-parcours (deux jours) et la manifestation de haut niveau pour le bilan final (un jour).

16. Conformément au paragraphe 9 du projet de résolution, la Décennie sera lancée à New York à la fin du débat général de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale; les modalités y relatives seront coordonnées par le Président de l'Assemblée en consultation avec les États Membres. Les dépenses à prévoir au titre du service des réunions seront couvertes par les dotations de l'Assemblée

générale, étant entendu qu'il n'y aura pas de réunions parallèles et que la date et l'heure des réunions seront fixées en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

17. Conformément aux paragraphes 7 et 8 du projet de résolution, la conférence d'examen à mi-parcours d'une durée de deux jours et la manifestation de haut niveau d'un jour pour le bilan final se tiendront en principe à New York en 2020 et 2024, respectivement. Les dépenses au titre du service des réunions seront couvertes par les dotations de l'Assemblée générale, étant entendu qu'il n'y aura pas de réunions parallèles et que la date et l'heure des réunions seront fixées en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

18. Il est également envisagé de publier un rapport pour l'examen à mi-parcours (en 2020) et un autre pour le bilan final (en 2024) dans les six langues officielles, ce qui représentera une charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

V. Montant estimatif des ressources nécessaires

A. Besoins des services de conférence

Chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Besoins en ressources supplémentaires

19. Conformément au paragraphe 5 du projet de résolution, un rapport d'étape sur l'application des activités relatives à la Décennie sera présenté chaque année pendant 10 ans à compter de 2015. Il est prévu que le rapport, d'une longueur de 8 500 mots, soit publié dans les six langues officielles. Il en résultera de 2015 à 2024 des besoins supplémentaires d'un montant de 35 100 dollars.

20. Conformément au paragraphe 29 c) de l'annexe au projet de résolution, cinq ateliers régionaux seront organisés. Chaque atelier durera deux jours et nécessitera les services d'interprétation et de documentation suivants :

a) En Amérique latine, l'atelier se tiendra en 2015 et il faudra assurer des services d'interprétation en anglais, en français et en espagnol (55 600 dollars), établir un document de présession de 8 500 mots (14 400 dollars) qui sera publié en anglais, en français et en espagnol, trois documents de session d'une longueur totale de 200 mots (3 200 dollars) qui seront publiés en anglais, en français et en espagnol, ainsi qu'un document d'après session de 8 500 mots qui sera publié dans les six langues officielles (30 900 dollars);

b) En Europe et en Asie centrale, l'atelier se tiendra 2017 et il faudra assurer des services d'interprétation en anglais, en français, en russe et en espagnol (65 400 dollars), établir un document de présession de 8 500 mots (20 100 dollars) qui sera publié en anglais, en français, en russe et en espagnol, trois documents de session d'un total de 200 mots (3 300 dollars) qui seront publiés en anglais, en français en russe et en espagnol, ainsi qu'un document d'après session de 8 500 mots qui sera publié dans les six langues officielles (30 900 dollars);

c) En Afrique, l'atelier se tiendra en 2019 et il faudra assurer des services d'interprétation en arabe, en anglais, en français et en espagnol (61 900 dollars), établir un document de présession de 8 500 mots (20 100 dollars) qui sera publié en arabe, en anglais, en français et en espagnol, établir trois documents de session de 200 mots (3 400 dollars) qui seront publiés en arabe, en anglais, en français et en espagnol, ainsi qu'un document d'après session de 8 500 mots qui sera publié dans les six langues (30 900 dollars);

d) Au Moyen-Orient, l'atelier se tiendra en 2021 et il faudra assurer des services d'interprétation en arabe, en anglais et en français (37 500 dollars), établir un document de présession de 8 500 mots (14 300 dollars) qui sera publié en arabe, en anglais et en français, trois documents de session de 200 mots (3 200 dollars) qui seront publiés en arabe, en anglais et en français, ainsi qu'un document d'après session de 8 500 mots qui sera publié dans les six langues (30 900 dollars);

e) En Asie, l'atelier se tiendra en 2023 et il faudra assurer des services d'interprétation en chinois, en anglais et en russe (49 100 dollars), établir un document de présession de 8 500 mots (14 000 dollars) qui sera publié en chinois, en anglais et en russe, trois documents de session de 200 mots (2 900 dollars) qui seront publiés en chinois, en anglais et en russe, ainsi qu'un document d'après session de 8 500 mots qui sera publié dans les six langues (30 900 dollars).

21. Conformément au paragraphe 29 i) de l'annexe au projet de résolution, un rapport annuel sur la mise en œuvre de ces activités sera publié dans les six langues pendant 10 ans à compter de 2015. D'une longueur de 12 750 mots, il entraînera des besoins supplémentaires d'un montant de 52 600 dollars pour sa publication de 2015 à 2024.

22. En application des paragraphes 7 et 8 du projet de résolution, on établira un rapport d'examen à mi-parcours et d'évaluation finale de 8 500 mots chacun dans les six langues officielles, ce qui entraînera des besoins supplémentaires d'un montant de 35 100 dollars pour chaque rapport en 2020 et en 2024.

23. Le tableau ci-dessous récapitule les besoins des services de conférence au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme pour la période allant de 2015 à 2024.

Tableau 1

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)

(En dollars des États-Unis)

	2014-2015 (1 an)	2016-2017 (2 ans)	2018-2025 (7 ans)	Total
Interprétation	55 600	65 400	148 500	269 500
Documents de présession	100 100	191 500	716 900	1 008 500
Documents de session	3 200	3 300	9 500	16 000
Documents d'après session	30 900	30 900	92 700	154 500
Autres besoins	2 000	4 000	15 600	21 600
Total	191 800	295 100	983 200	1 470 100

B. Besoins autres que ceux des services de conférence

Chapitre 1

Politique, direction et coordination d'ensemble

24. Conformément au paragraphe 7 du projet de résolution, l'Assemblée générale demanderait à son président d'organiser un examen à mi-parcours pour dresser le bilan des progrès accomplis et décider des nouvelles mesures nécessaires, avant sa soixante-quatorzième session. Les modalités de l'examen à mi-parcours n'étant pas précisées, il n'est pas possible à ce stade de déterminer les besoins au nom du Président de l'Assemblée générale. Dès que des décisions précises auront été prises concernant ces modalités, l'Assemblée en sera informée conformément à l'article 153 de son règlement intérieur.

Chapitre 24

Droits de l'homme

Postes

25. Des crédits seront nécessaires pour financer des postes supplémentaires au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) pendant 10 ans, de 2015 à 2025, sur six exercices biennaux (2014-2015 à 2024-2025), à savoir un coordonnateur P-4 (1 963 000 dollars), un spécialiste des droits de l'homme P-3 (1 637 000 dollars) et un assistant administratif sur un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (1 311 000 dollars), soit un coût total de 4 911 000 dollars pour assurer l'appui technique, de fonds et administratif nécessaire à la mise en œuvre des activités de ce programme portant sur une décennie.

Personnel temporaire

26. De plus, un montant estimatif de 40 900 dollars sera nécessaire au titre du personnel temporaire pour un poste P-3 pendant trois mois à compter du 1^{er} janvier 2015 pour répondre à la demande figurant au paragraphe 29 g) de l'annexe au projet de résolution, à savoir « intégrer dans la base de données relative à la lutte contre la discrimination une section consacrée à la Décennie ».

Voyage des représentants

27. Des ressources non renouvelables d'un montant estimatif de 912 400 dollars seront nécessaires au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme), en application des paragraphes 1, 7, 8 et 9 du projet de résolution, pour assurer les voyages des présidents, des experts et des autres parties prenantes.

28. Pour prendre en charge les billets d'avion, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée des quatre présidents des mécanismes de suivi de Durban à l'occasion du lancement, de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation finale du programme de la Décennie, il faudrait prévoir 63 400 dollars pour deux voyages de trois jours chacun à New York pour le lancement (2015) et l'évaluation finale du programme (2024). La conférence sur l'examen à mi-parcours (2020) nécessitera un seul voyage de quatre jours à New York.

29. Pour prendre en charge les billets d'avion, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée de 15 experts et d'autres parties

prenantes, il faudrait prévoir 339 000 dollars pour un voyage (un voyage par exercice biennal) dans chacune des cinq régions pour organiser des ateliers de deux jours chacun dans le cadre de la campagne de sensibilisation visant à diffuser largement la Déclaration et le Programme d'action de Durban, le document final de la Conférence d'examen de Durban et la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et pour sensibiliser le grand public à l'histoire des personnes d'ascendance africaine, à la part qu'elles y ont jouée, notamment sur le plan mondial, ainsi qu'aux difficultés qu'elles rencontrent, aux expériences qu'elles vivent de nos jours et à leur situation au regard des droits de l'homme.

30. Pour prendre en charge les billets d'avion, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée de cinq experts des différentes régions, d'un rapporteur spécial et d'un membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, il faudrait prévoir 510 000 dollars, sur toute la décennie, pour leur participation à un forum annuel de trois jours pour les personnes d'ascendance africaine qui sert de mécanisme de consultation pour les États, les organisations de la société civile représentant ces personnes et d'autres parties prenantes et qui se tient lors de la deuxième session annuelle du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine.

31. La ventilation par exercice biennal des dépenses relatives aux voyages des représentants pour le lancement, l'examen à mi-parcours et l'évaluation finale du programme ainsi que pour les cinq ateliers régionaux et le forum figure en annexe.

Voyage du personnel

32. En outre, des ressources non renouvelables d'un montant estimé à 63 300 dollars seront nécessaires pour financer le voyage du personnel devant accompagner les représentants et leur fournir un appui.

33. Pour prendre en charge les billets d'avion, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée de deux membres du personnel devant effectuer deux voyages pour accompagner pendant trois jours les quatre présidents des mécanismes de suivi de Durban pour le lancement (2015) et l'évaluation finale (2024) du programme de la Décennie, et devant se rendre à New York quatre jours chacun pour accompagner les quatre présidents à une conférence de deux jours sur l'examen à mi-parcours, il faudrait prévoir un montant de 18 200 dollars.

34. Pour prendre en charge les billets d'avion, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée de deux membres du personnel devant accompagner les experts et les autres parties prenantes lors des cinq voyages dans les régions, mentionnés au paragraphe 8 ci-dessus, pendant quatre jours chacun dans le cadre de la campagne de sensibilisation, il faudrait prévoir un montant de 45 100 dollars.

35. La ventilation par exercice biennal des dépenses relatives aux voyages des membres du personnel pour le lancement, l'examen à mi-parcours et l'évaluation finale du programme, ainsi que pour les cinq ateliers régionaux, figure en annexe.

Travaux contractuels d'imprimerie

36. L'impression et la publication des documents de sensibilisation nécessaires, entre autres, pour l'organisation de cinq ateliers régionaux mentionnés au paragraphe 8 du présent rapport sont estimées à 25 000 dollars par an (50 000 dollars par exercice biennal), soit un total de 250 000 dollars pendant toute la décennie.

Programme de bourses

37. Un montant de 850 000 dollars serait nécessaire au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) pour répondre à la demande formulée au paragraphe 29 f) de l'annexe au projet de résolution de poursuivre et renforcer durant la Décennie le programme de bourses destinées aux personnes d'ascendance africaine. Les ressources seront nécessaires pour financer le voyage à Genève de 10 boursiers par an pendant 10 ans, venant de chacune des cinq régions pour participer au programme de formation des boursiers pendant trois semaines.

38. Le tableau 2 ci-dessous récapitule l'estimation des besoins en ressources nécessaires au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) pour mettre en œuvre les activités présentées en détail à la section IV ci-dessus.

Tableau 2

Chapitre 24 (Droits de l'homme)

(En dollars des États-Unis)

	2014-2015 (1 an)	2016-2017 (2 ans)	2018-2025 (7 ans)	Total
1 poste P-4, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) pendant 10 ans et 1 poste d'agent temporaire pendant 3 mois	532 000	982 200	3 437 700	4 951 900
Voyage des présidents des mécanismes de suivi de Durban aux réunions de lancement, à mi-parcours et finale à New York	20 400	—	43 000	63 400
Sensibilisation : voyage de 15 participants (experts et autres parties prenantes) à 5 ateliers régionaux	67 800	67 800	203 400	339 000
Voyage de 5 experts, de 1 rapporteur spécial et de 1 membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale au forum annuel pour les personnes d'ascendance africaine, pendant 10 ans	51 000	102 000	357 000	510 000
Voyage de 2 membres du personnel pour appuyer les réunions de lancement, à mi-parcours et finale à New York et les 5 ateliers régionaux	14 900	9 000	39 400	63 300
Programme de bourses : 10 boursiers des 5 régions, 3 semaines par an, pendant 10 ans	85 000	170 000	595 000	850 000
Impression et publication (25 000 dollars par an pendant 10 ans)	25 000	50 000	175 000	250 000
Total	796 100	1 381 000	4 850 500	7 027 600

Chapitre 28

Information

Services contractuels

39. Le tableau 3 ci-dessous récapitule l'estimation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des activités et du matériel de promotion à l'appui de la campagne de sensibilisation, tels que détaillés à la section IV.B ci-dessus. Il convient de souligner qu'un montant de 88 500 dollars est nécessaire au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (2015 uniquement).

Tableau 3
Chapitre 28 (Information)

(En dollars des États-Unis)

	2014-2015 (1 an)	2016-2017 (2 ans)	2018-2025 (7 ans)	Total
A. Campagne de sensibilisation				
Fonds de démarrage alloué aux centres d'information des Nations Unies pour des activités promotionnelles aux niveaux régional et national	20 000	40 000	140 000	200 000
Brochure du Département de l'information (3 numéros en anglais et en français : 30 000 exemplaires au total, y compris le coût de la traduction)	8 000	—	24 000	32 000
Expositions au Siège (septembre 2015, 2018, 2021 et 2024)	20 000	—	60 000	80 000
Affiches (60 x 80 cm, en anglais et en français, 25 000 exemplaires au total)	7 500	—	22 500	30 000
Banderoles rétractables (produites en anglais et en français)	600	—	1 800	2 400
12 courtes vidéos pour mise en ligne sur des sites Web et dans les médias sociaux	15 000	10 000	35 000	60 000
Total partiel	71 100	50 000	283 300	404 400
B. Conception/développement de sites Web, traduction et maintenance				
Conception/développement de sites Web	1 800	—	—	1 800
Création de sites Web (6 langues)	6 300	—	—	6 300
Traduction des documents du site Web	2 600	5 200	18 200	26 000
Maintenance à l'année (2015-2025, 6 langues)	6 700	13 500	47 200	67 400
Total partiel	17 400	18 700	65 400	101 500
Total	88 500	68 700	348 700	505 900

VI. Autres questions

40. En ce qui concerne le paragraphe 6 du projet de résolution et le paragraphe 29 l) de l'annexe, il y a lieu de rappeler les dispositions de la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale, et ses résolutions ultérieures, la plus récente étant la résolution 68/246, dans laquelle l'Assemblée réaffirme que la Cinquième

Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et réaffirme également le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

VII. Récapitulatif des incidences financières

41. Les dépenses additionnelles prévues dans la proposition du Secrétaire général, d'un montant de 9 003 600 dollars pour la période allant de 2015 à 2025, sont ventilées dans le tableau 4 ci-dessous. Le Secrétaire général demande des ressources supplémentaires d'un montant de 1 076 400 dollars pour l'exercice 2015 uniquement, au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, en vue de la mise en œuvre des activités dès 2015.

Tableau 4

Ressources supplémentaires nécessaires, par chapitre du budget-programme

(En dollars des États-Unis)

	2014-2015 (1 an)	2016-2017 (2 ans)	2018-2025 (7 ans)	Total
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	191 800	295 100	983 200	1 470 100
Chapitre 24 (Droits de l'homme)	796 100	1 381 000	4 850 500	7 027 600
Chapitre 28 (Information)	88 500	68 700	348 700	505 900
Total	1 076 400	1 744 800	6 182 400	9 003 600

VIII. Possibilités d'absorption

42. Il n'est pas possible à ce stade de déterminer les activités relevant des chapitres 2, 24 et 28 du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 qui pourraient être abandonnées, reportées, réaménagées ou modifiées pendant l'exercice biennal 2014-2015 afin de rester dans les limites des dépenses additionnelles de 1 076 400 dollars. L'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution A/69/L.3 entraînerait par conséquent des besoins supplémentaires de 1 076 400 dollars au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

IX. Fonds de réserve

43. Il est rappelé que, conformément à la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, le fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses additionnelles résultant d'activités prescrites par les organes délibérants, non prévues dans le budget-programme. Selon cette procédure, si les dépenses additionnelles proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de

moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

X. Récapitulatif

44. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/69/L.3, il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant total de 1 076 400 dollars pour l'exercice 2015, au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, dont 191 800 dollars à inscrire au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 796 100 dollars à inscrire au chapitre 24 (Droits de l'homme) et 88 500 dollars à inscrire au chapitre 28 (Information), ainsi qu'un montant supplémentaire de 70 300 dollars à inscrire au chapitre 36 (Contribution du personnel), qui serait compensé par le même montant inscrit au chapitre 1 (Recettes provenant des contributions du personnel).

45. L'Assemblée générale est également priée d'approuver la création de trois postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)], au titre de la section 24 (Droits de l'homme), à compter du 1^{er} janvier 2015.

46. Le montant de 1 076 400 dollars sera imputé sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2014-2015.

47. Les ressources pour les exercices biennaux à venir, 2016-2017, 2018-2019, 2020-2021, 2022-2023 et 2024-2025, comme indiqué dans l'annexe au présent rapport, seront examinées dans le cadre du projet de budget-programme des exercices respectifs.

Annexe

**Programme d'activités relatives à la Décennie
internationale des personnes d'ascendance africaine,
par chapitre du budget-programme**

	2014-2015 (1 an)	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024-2025 (1 an)	Total des besoins (10 ans : 2015-2024)
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)							
Interprétation simultanée	55 600	65 400	61 900	37 500	49 100	–	269 500
Documents de présession	100 100	191 500	191 500	220 000	185 400	120 000	1 008 500
Documents de session	3 200	3 300	3 400	3 200	2 900	–	16 000
Documents d'après session	30 900	30 900	30 900	30 900	30 900	–	154 500
Autres besoins	2 000	4 000	4 000	4 800	4 000	2 800	21 600
Total partiel du chapitre 2	191 800	295 100	291 700	296 400	272 300	122 800	1 470 100
Chapitre 24 (Droits de l'homme)							
1 P-4,1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux pendant 10 ans pour appuyer la mise en œuvre du programme de la Décennie, notamment intégrer dans la base de données du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme relative à la lutte contre la discrimination une section consacrée à la Décennie	532 000	982 200	982 200	982 200	982 200	491 100	4 951 900
Voyage des présidents des mécanismes de suivi de Durban aux réunions de lancement, à mi-parcours et finale à New York	20 400	–	–	22 600	–	20 400	63 400
Sensibilisation : voyage de 15 participants (experts et parties prenantes) à 5 ateliers régionaux	67 800	67 800	67 800	67 800	67 800	–	339 000
Voyage de 5 experts des différentes régions, de 1 rapporteur spécial et de 1 membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale aux réunions du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine devant se tenir pendant 10 ans au cours des 3 derniers jours de la seconde session annuelle du Groupe de travail	51 000	102 000	102 000	102 000	102 000	51 000	510 000
Voyage de 2 membres du personnel pour apporter un appui aux réunions de lancement, à mi-parcours et finale à New York et aux 5 ateliers régionaux	14 900	9 000	9 000	15 600	9 000	5 800	63 300

	2014-2015 (1 an)	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024-2025 (1 an)	Total des besoins (10 ans : 2015-2024)
Programme de bourses : 10 boursiers des 5 régions, 3 semaines par an pendant 10 ans	85 000	170 000	170 000	170 000	170 000	85 000	850 000
Impression et publication	25 000	50 000	50 000	50 000	50 000	25 000	250 000
Total partiel du chapitre 24	796 100	1 381 000	1 381 000	1 410 200	1 381 000	678 300	7 027 600
Chapitre 28 (Information)							
<i>A. Campagne de sensibilisation</i>							
Fonds de démarrage alloué aux centres d'information des Nations Unies pour les activités promotionnelles aux niveaux régional et national	20 000	40 000	40 000	40 000	40 000	20 000	200 000
Brochure du Département de l'information (3 éditions anglaises et françaises : 30 000 exemplaires au total, y compris le coût de la traduction)	8 000	—	8 000	8 000	—	8 000	32 000
Expositions au Siège (septembre 2015, 2018, 2021 et 2024)	20 000	—	20 000	20 000	—	20 000	80 000
Affiches (60 x 80 cm, en anglais et en français : 25 000 exemplaires au total)	7 500	—	7 500	7 500	—	7 500	30 000
Banderoles rétractables (produites en anglais et en français)	600	—	600	600	—	600	2 400
12 courtes vidéos pour mise en ligne sur des sites Web et dans les médias sociaux	15 000	10 000	10 000	10 000	10 000	5 000	60 000
Total partiel A	71 100	50 000	86 100	86 100	50 000	61 100	404 400
<i>B. Conception et développement de sites Web, traduction et maintenance</i>							
Conception et développement de sites Web	1 800	—	—	—	—	—	1 800
Création de sites Web (6 langues)	6 300	—	—	—	—	—	6 300
Traduction des documents des sites Web	2 600	5 200	5 200	5 200	5 200	2 600	26 000
Maintenance à l'année (2015-2025, 6 langues)	6 700	13 500	13 500	13 500	13 500	6 700	67 400
Total partiel B	17 400	18 700	18 700	18 700	18 700	9 300	101 500
Total partiel du chapitre 28	88 500	68 700	104 800	104 800	68 700	70 400	505 900
Total	1 076 400	1 744 800	1 777 500	1 811 400	1 722 000	871 500	9 003 600